

Objet : Dragage du Fier d'Ars et
réensablement de plages dans
l'anse du Martray

Monsieur le Préfet
Préfecture de Charente-Maritime
17000 LA ROCHELLE

N/Réf. : 0504-DEL/LR

Affaire suivie par : Mireille Ryckaert

L'Houmeau, le 13 octobre 2003

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle

Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

telephone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Lors de la réunion organisée en Préfecture le 8 octobre dernier, vous avez demandé l'avis de l'Ifremer sur le transfert des sédiments du Fier d'Ars vers les plages sud du Martray. La question soulevée est celle de la présence éventuelle de toxines fongiques dans les sédiments du Fier et de leur impact possible sur la zone ostréicole du Martray, et sur l'ensemble du Fier au moment du dragage par remise en suspension de sédiments potentiellement contaminés.

Les données ayant conduit à la mise en évidence de ce problème sont issues de recherches en cours menées par une équipe mixte CNRS/Université de Nantes, et incluses dans un Programme National en Ecotoxicologie (PNETOX)

A l'origine de ces recherches se trouve une interrogation sur le rôle des toxines fongiques dans le cas de toxicités inexplicables de coquillages (basées sur les tests biologiques et des mortalités de coquillages). Ces recherches s'intéressent à la détermination précise des souches toxiques isolées du milieu marin, des métabolites concernés et à leur pouvoir toxigène sur les mollusques exploités et/ou les consommateurs. Le Pr. X. a transmis à la Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes un résumé des travaux signalant la présence de souches toxiques et un impact létal des sédiments du Fier d'Ars sur des larves de mollusques (« test-larves »). Ces résultats n'ont pas encore fait l'objet d'une synthèse définitive, certaines confirmations étant encore à acquérir.

Les observations que nous pouvons formuler sur la mise en évidence de ce risque sont de plusieurs ordres :

sur les travaux cités eux-mêmes ; les résultats sont indéniables mais ils sont à recadrer dans leur contexte qui est d'explorer un maximum de pistes avant de pouvoir confirmer de manière irréfutable le rôle des champignons marins dans certaines toxicité des mollusques. En dehors de la détermination des souches ou des toxines (travaux en cours), se pose la question de la répartition géographique et des milieux les plus favorables à ces espèces, ce qui devrait être une étape ultérieure. En attendant, puisqu'il n'existe pas encore de certitude sur les souches et les métabolites, il est difficile d'en faire l'inventaire géographique. contaminés du littoral ou non, et si d'autres sites conchylicoles sont dans le même cas. Nous ignorons donc si le Fier d'Ars fait partie des sites les plus

D'autre part, sur un même site géographique, il n'y a actuellement aucune indication sur la répartition spatiale de ces champignons (concentrés en taches, si oui de quelle taille, ou dispersés régulièrement). Les travaux cités pour le Fier d'Ars concernent les résultats obtenus sur un seul point de mesure situé dans les parcs ostréicoles, au sud du site.

La toxicité du métabolite mis en cause (peptaïbol) n'a été démontrée que sur animaux invertébrés (tests larvaires, tests diptères,...), il n'y a actuellement aucune indication sur une éventuelle toxicité humaine.

- sur l'implication de ces recherches dans le transfert de sédiments ; le point de mesure situé en zone ostréicole est constitué de sédiments différents de ceux destinés à être dragués. D'après les auteurs des recherches (Pr. X.), les champignons seraient liés à la fraction fine du sédiment et à l'eau interstitielle. Rappelons que, dans les sédiments à draguer, la fraction fine représente environ 2 % du total. Les auteurs ont également constaté la présence plus marquée de toxines fongiques dans des secteurs plus fermés, type baie. D'autre part, les huîtres situées dans le Fier d'Ars et donc proches de la zone où ont été détectés les toxines fongiques, n'ont pas été signalées comme impropres à la consommation et ne présentent pas de mortalité significative ni différente de celle des secteurs voisins. Les sédiments dragués vont être transférés dans une zone dont on ignore si la qualité du point de vue toxines fongiques est différente ou proche de celle de leur site d'origine.

En conclusion, nous ne pouvons ignorer le risque détecté dans le cadre du PNETOX, mais il ne nous semble pas de nature à remettre en cause l'avis favorable que nous avons émis le 20 août 2002, sachant que :

- les huîtres du Fier d'Ars ne présentent actuellement aucune anomalie, malgré la présence de toxine,
- les sédiments à draguer paraissent moins susceptibles de contenir les champignons incriminés que ceux de la zone ostréicole,
- dans l'hypothèse d'un transfert de champignons, les plages du sud, en milieu ouvert, ne seraient pas favorables au maintien de ces organismes.

Pour mieux préciser l'état du milieu, nous pouvons suggérer de faire rechercher les métabolites fongiques potentiellement toxiques dans les sédiments à draguer et dans les sédiments du site récepteur avant transfert, ainsi que dans les deux zones ostréicoles du Fier d'Ars et du Boutillon.

Le Chef du Laboratoire Côtier DEL

G. Thomas

Copie : DDE/CQEL 17
DDAM 17
DDASS 17